

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2015

Conseillers municipaux en exercice : 15 Convoqués le 12/02/2015 présents : 13

TRAVAUX

L'Effacement des réseaux est en cours au village de la Chalucie, tout comme la pose des réducteurs de puissance sur les lanternes en éclairage permanent.

La mise en conformité des équipements électriques et de chauffage de la salle polyvalente vient d'être réalisée.

DELIBERATIONS

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2014 votants : 12 pour : 12

<u>Budget commune</u>	Fonctionnement : +381 732.46
	Investissement : - 92 416.00

<u>Budget logements sociaux</u>	Fonctionnement : + 26 112.29
	Investissement : - 10 727.65

<u>Budget multiple rural</u>	Fonctionnement : -13 526.53
	Investissement : + 4 193.99

<u>Budget assainissement</u>	Fonctionnement : + 7 309.60
	Investissement : + 54 541.59

Opération d'investissement éclairage public : Le Péchauguy 2^{ème} partie votants : 13 pour : 13

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 14 939.69 €. Le SDE24 intervient à hauteur de 50% de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement d'équipements (date d'installation de + de 20 ans). Coût pour la commune : 6 224.87 €

Programme effacement des réseaux téléphoniques votants : 13 pour : 13

le projet présenté prévoit les travaux suivants :

-travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée, gaines et chambres de tirage) pour un montant HT de 6 258.21 HT soit 7 509.85 TTC

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'ensemble de ces travaux.

Convention d'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail du Centre de Gestion de la Dordogne votants : 13 pour : 13

Monsieur le Maire rappelle que la convention d'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail du CDG 24 est à renouveler à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il rappelle que ce service est destiné à assurer des missions en matière de surveillance médicale et d'action en milieu professionnel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

-émet un avis favorable au renouvellement de la convention à compter du 1^{er} Janvier 2015

-autorise Mr le Maire à signer la convention jointe.

Desserte en énergie électrique « lotissement communal la Chalucie » votants : 13 pour : 13

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a sollicité le SDE24 pour la desserte en électricité du Lotissement communal « la Chalucie » pour lequel le montant total des travaux s'élève à 58 207.67 €, dont 48 268 € pris en charge par le SDE, le montant estimatif restant à la charge de la collectivité s'élève à 4 969.84 €.

Il précise qu'il est nécessaire d'installer sur la parcelle section B N° 977 un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution d'électricité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- Emet un avis favorable pour la desserte en électricité du lotissement

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer avec le SDE 24 une convention de servitude pour cet ouvrage.

Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » votants 13 pour : 13

Considérant que la Commune de Beauregard de Terrasson a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le groupement présente un intérêt pour la Commune de Beauregard de Terrasson au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

➤ L'adhésion de la Commune de Beauregard au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

Salle pluriactivités - Attribution marchés tests géotechniques + bureau de contrôle votants : 13 pour : 13

Monsieur le Maire rappelle la consultation d'entreprises engagée dans le cadre de la création d'une salle pluriactivités pour la réalisation des tests géotechniques et la mission de contrôle.

Après examen des offres et avis de la commission des travaux, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

-Etude géotechnique : **OPTISOL** pour un montant HT de 1665 € soit **1998 € TTC**

-Mission de contrôle technique + coordination SPS : **SOCOTEC** pour un montant HT de 3315 € soit **3978 € TTC**

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

Attribution marché viabilisation Lotissement « la Chalucie » votants :13 pour : 13

Monsieur le Maire rappelle la consultation d'entreprises engagée dans le cadre des travaux d'aménagement et de viabilisation interne du lotissement « La Chalucie » (marché à procédure adaptée).

Après lecture du rapport d'analyse des offres et avis de la commission des travaux, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise **LAGARDE ET LARONZE** pour un marché d'un montant total **HT de 47 555.50 €**.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

Equipement numérique école : Demande de subvention Conseil Général votants :13 pour : 13

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'acquisition de tableaux numériques et matériel informatique pour l'école. Il propose de solliciter le Conseil Général pour le financement de ces équipements sur la base de 9 054 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

-émet un avis favorable pour l'achat de ces équipements

-donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du Fonds d'équipement des communes (FEC)

Agenda 21 votants : 13 Pour : 13

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'audit réalisé par l'association notre Village, à l'issue de la période de labellisation 2011-2014, concernant l'Agenda 21 communal.

Afin de poursuivre cette démarche, il y a lieu de réactiver les travaux du comité de pilotage afin de redéfinir un nouveau programme d'actions de 3 ans.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la poursuite de la démarche Agenda 21 sur la période 2015-2018.

Circulation Route du Bois de Valin votants : 13 Pour : 13

Monsieur le Maire donne lecture de la pétition émanant des riverains de la Rte du Bois de Valin concernant l'importance du trafic et les vitesses excessives au droit de la zone urbanisée.

Il informe le conseil municipal que cette problématique a été abordée lors de la dernière commission voirie. Cette dernière propose de renforcer la signalisation de limitation de vitesse à 50 km/h et de mettre en place des bandes rugueuses de façon à sensibiliser les automobilistes à la réglementation. Après discussion, le conseil municipal confirme les propositions de la commission et décide que ces aménagements seront réalisés dans le cadre du programme voirie 2015.